

ASSOCIATION ASTRE
Association inscrite au
Registre des Association du TI de SELESTAT
Sous le numéro volume 98 Folio N°106
Siège : 65 rue de la Vallée 67140 BARR

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
EN DATE DU 02 JUIN 2023**

Le deux juin deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures trente, les membres de l'association *ASTRE* se sont réunis en assemblée générale annuelle dans les locaux de son partenaire GIROLD Constructions Bois au 5 rue d'Alsace 67140 BARR, sur convocation de son Président effectuée par voie électronique, conformément aux dispositions statutaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres de l'association présents et les Mandataires des membres représentés en entrant en séance.

Le Président constate que le nombre de membres présents et représentés atteint le quorum requis et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des membres :

- la feuille de présence certifiée sincère et exacte ;
- un exemplaire des statuts et du règlement intérieur de l'association ;
- le rapport du Président ;
- la présentation des projets du club pour l'année à venir ;
- une synthèse des comptes de l'exercice 2022 .

Le Président rappelle que l'assemblée doit statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation et approbation du rapport d'activité 2022 du Président,
- Approbation du rapport de gestion du Comité Directeur,
- Approbation des conventions réglementées passées entre l'association et l'un de ses dirigeants,
- Quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du Comité Directeur,
- Approbation du budget de l'association pour l'exercice en cours,
- Renouvellement des membres du Comité Directeur,
- Point sur la direction/vision générale de notre club,

- Point sur les équipes « TEMPO » et « COACHS » de notre club,
- Changement de la date de clôture de l'exercice social,
- Pouvoirs à donner pour effectuer les formalités nécessaires,
- Questions diverses.

Puis, lecture est donnée du rapport du Président sur l'activité, du rapport du Trésorier sur les comptes de l'année écoulée et du rapport sur les activités sportives et entraînements de l'année écoulée et à venir.

Le Président offre ensuite la parole aux membres de l'assemblée.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE DELIBERATION - PRÉSENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DU PRESIDENT

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'année écoulée, en prend acte, purement et simplement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

DEUXIEME DELIBERATION --APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU COMITE

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'année écoulée, en prend acte, purement et simplement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

TROISIEME DELIBERATION --APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES PASSEES ENTRE L'ASSOCIATION ET L'UN DE SES DIRIGEANTS

L'assemblée générale prend acte et approuve la conclusion d'une convention de prestations de services entre la société MATRAT TRAINING (dont Monsieur Jean MATRAT est le dirigeant) et l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

QUATRIEME DELIBERATION --QUITUS DE L'EXECUTION DE LEUR MANDAT AUX MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice écoulé, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux membres du Comité Directeur et au Contrôleur aux comptes de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

CINQUIEME DELIBERATION --APPROBATION DU BUDGET DE L'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE EN COURS

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Trésorier, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés.

Une synthèse des comptes 2022 figure en *annexe n°1* au présent procès-verbal.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux membres du Comité de Direction et aux Contrôleurs aux comptes de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes pour l'exercice en cours sont positifs et que le bénéfice de l'année écoulée a été affecté en réserve.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

SIXIEME DELIBERATION – RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

L'Assemblée Générale décide d'élire et de renouveler de la manière suivante les membres de son Comité Directeur, à savoir ;

- Président : Jean Matrat
- Vice-président : Thomas Gehin
- Trésorier : Nikita Boban
- Trésorier adjoint : Anita Fafara
- Secrétaire : Audrey Dessagne
- Secrétaire adjoint 1 : Jean-florent Stumpf
- Secrétaire adjoint 2 : Alessio Billerey

En conséquence, les membres du Comité de Direction sont nommés pour une durée de deux ans.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

SEPTIEME DELIBERATION – POINT SUR LA DIRECTION/VISION GENERALE DU CLUB

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, en prend acte, purement et simplement et en approuve l'intégralité du contenu.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

HUITIEME DELIBERATION – POINTS SUR LES EQUIPES « TEMPO » ET « COACHS » DU CLUB

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Président et de Monsieur Jean-Florent STUMPF, en prend acte, purement et simplement et en approuve l'intégralité du contenu.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

NEUVIEME DELIBERATION – CHANGEMENT DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Comité Directeur et du Président, décide du changement de la date de clôture de l'exercice social, à savoir au 30 août de chaque année.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

DIXIEME DELIBERATION – POUVOIRS A DONNER POUR EFFECTUER LES FORMALITES NECESSAIRES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

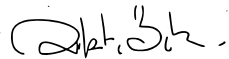
Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt heures.

Monsieur Jean MATRAT, Président



Monsieur Nikita BOBAN, Trésorier



Madame Audrey DESSAGNE, Secrétaire